



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

18/03/2025 à 18h00

MC/GA/JF/MC

Le 18 mars 2025 à 18h00 s'est tenue la réunion du Conseil Municipal de la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, à la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents – Absents – Procurations – Quorum

Conseillers municipaux présents : Mme Marie COSTA, Maire, M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire, Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Thierry CO, M. Guillem BANUYLS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, Mme Christine SITJA, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme Marie COSTA, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET, M. François ANDRE a donné procuration à Mme Christine SITJA.

Absents : Mme Martine BONASTRE. M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANUYLS.

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Quorum atteint

Mme le Maire souhaite la bienvenue à l'Assemblée et ouvre la séance.

M. Alexandre REYNAL prend la parole afin de revenir sur la cérémonie des vœux du Maire, où il indique avoir été attaqué par Mme le Maire devant l'ensemble des concitoyens. Sur la forme, il considère le procédé méprisable, pénible et insupportable, n'étant pas présent pour répondre. Il précise n'avoir jamais attaqué son opposition lors des cérémonies des vœux durant ses précédents mandats. Sur le fond, il estime avoir été remis en cause dans ses fonctions de conseiller départemental. Cependant, il affirme avoir défendu les intérêts de la ville pendant 30 ans, et continue de le faire au Département puisqu'il attache une grande importance à l'intérêt général.

Mme le Maire indique qu'il s'agissait d'une réponse au discours qu'il a prononcé à Arles-sur-Tech, devant témoins, parmi lesquels Mme la Sous-Préfète de Céret (dont la neutralité a été questionnée par M. Alexandre REYNAL). Ce n'est pas l'opposition qu'elle a attaquée, mais bien le conseiller départemental. Mme le Maire a d'ailleurs félicité le Conseil Départemental pour son action, sa neutralité et son sens républicain, et a simplement déploré que M. Alexandre REYNAL n'en fasse pas de même.

L'intégralité des débats peut être regardée sur Facebook.

DÉLIBÉRATIONS

01 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE PARCS DE STATIONNEMENT ET DU STATIONNEMENT DE SURFACE PAYANT

Rapporteur : Mme le Maire

La ville d'Amélie-les-Bains-Palalda dispose d'environ 700 places de stationnement payantes situées dans des parkings payants ou ayant vocation à le devenir, et 65 places de stationnement payantes sur la voie publique.

Le principal parking (parking De Gaulle) est une construction qui nécessite des travaux de remise à niveau, le parking « du stade » est à ce jour non aménagé et demande lui aussi à être finalisé.

Les différents terminaux de paiement (horodateurs et caisses) ne sont pas alignés aux standards actuels, de même, leur distribution sur la ville n'est pas idéale.

La tarification du stationnement et les rapports (information, service...) avec les usagers méritent une remise à plat.

Les investissements

Les investissements nécessaires sont beaucoup trop importants pour les finances de la ville et s'ils étaient assurés par elle, compromettraient la faisabilité d'autres projets indispensables (tel le Gymnase qui doit être entièrement réhabilité à la suite de décennies d'usage sans aucun entretien sérieux).

Le cas du parking De Gaulle est à ce titre représentatif ; cette construction n'a pas été entretenue convenablement (notamment le suivi de l'étanchéité du dernier étage « terrasse »).

Hormis un aspect d'équipement « abandonné » déplorable pour l'image de la ville, les infiltrations importantes causées par cette négligence inondent régulièrement les étages inférieurs qui commencent à subir des désordres importants, par mesure de sécurité Mme le Maire s'est vue contrainte de condamner au stationnement le dernier étage.

Cette situation nuit encore à l'image de l'équipement, pénalise les usagers et constitue une perte de recettes pour la commune.

De même, les désordres causés par les mouvements du sol n'ont jamais été pris en compte ni traités.

L'aspect des peintures intérieures est déplorable et le matériel technique (portiers, caisses, ascenseur...) demande une mise à niveau considérable.

L'intégralité des investissements requis pour ce parking est évaluée à 1,5 M€.

Le parking du stade n'est à ce jour qu'un très grand terrain de terre battue vierge de tout aménagement hormis les 6 places de l'aire de co-voiturage.

Sur cet espace, des travaux minimums sont également indispensables, sachant que la ville a pour projet de faire édifier des ombrières solaires à « coût zéro » pour elle.

Les barrières sécurisant certains parkings doivent être révisées voire remplacées et les horodateurs semblent eux aussi à remplacer ou à rénover (coûts d'entretien trop importants).

La gestion

L'implantation actuelle des matériels ne répond ni à une cohérence globale ni aux besoins réels des différents sites, ainsi certains horodateurs desservent peu de places payantes quand d'autres sont vraiment trop éloignés.

Le coût de maintenance des horodateurs laisse in fine un bénéfice ridicule à la commune.

La tarification ne répond pas à une vraie logique d'occupation de l'espace public tenant compte des heures creuses ou plus fréquentées, de la saisonnalité ou du statut de résident ou d'occupant temporaire par exemple.

Les espaces publicitaires existants ou potentiels sont inexploités, en effet, quel annonceur souhaiterait associer son nom à un équipement délabré ?

La réponse à la demande du public actuelle n'est pas vraiment satisfaisante, notamment en matière de plages horaires d'ouverture de l'accueil.

Le bilan financier

Le bilan financier est mauvais, en effet les charges importantes mises en regard des recettes médiocres laissent à la ville des bénéfices ridicules pour un service rendu décevant.

Pour 2024 :

- Recettes 95 000,00 €
- Dépenses entretien maintenance 20 000,00 € auxquelles viennent s'ajouter :
 - o Les investissements réguliers
 - o Les réparations
 - o Le personnel (2,5 E.T.P.)
 - o Les fluides

La solution

La ville ne possède pas l'expertise suffisante en la matière ni les moyens financiers suffisants et souhaite donc déléguer le service public du stationnement payant à un professionnel expérimenté en mesure :

- D'assurer les investissements nécessaires,
- De faire les bons choix d'investissement,
- D'avoir une vraie vision du stationnement en phase avec les réalités horaires, saisonnières, économiques pour la ville,
- D'avoir une politique de communication efficace,
- De rendre à l'utilisateur les services que celui-ci attend aujourd'hui.

Parcs de stationnement

La convention porte sur l'exploitation des parcs de stationnement suivants :

- Parking De Gaulle
- Parking de la presqu'île et 8 mai 1945
- Parking du parc du H.T.A. (Hôpital thermal des armées)
- Parking du Stade
- Parking de l'ancien théâtre de verdure
- Parking des thermes
- Parking de la place de la sardane

Stationnement de surface payant

Elle portera également sur le stationnement de surface situé :

- Rue des Thermes
- Place Joffre
- Avenue du Vallespir
- Avenue du général De Gaulle

Le personnel

La ville souhaite prendre le plus grand soin du sort des personnels repris par le futur délégataire.

Les conditions de transfert seront étudiées individuellement (contrats ou détachement).

Le délégataire assurera la formation des personnels qui seront protégés par la convention collective en usage dans le secteur d'activité.

Les représentants du personnel, réunis en Comité Social Territorial le 27 février 2025, ont rendu un avis favorable à cette solution proposée par la ville.

Le personnel transféré, suivant son statut, pourra soit être détaché, soit bénéficier de la convention collective des métiers de service de l'automobile.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le choix de gestion en Délégation de Service Public pour le stationnement payant de la ville,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière qu'exigerait la procédure.

M. Alexandre REYNAL considère que le patrimoine de la ville, bâti par les générations précédentes, est bradé et dilapidé : fermeture d'une école centenaire sans raison, mise en délégation de service public de la résidence Gorgeon qui fonctionnait correctement, donation de l'eau (bien précieux de la ville), cession à l'euro symbolique du bâti du HTA, et aujourd'hui le parking. Il indique également ne pas comprendre pourquoi la ville a investi dans un café sur Palalda, l'offre concurrentielle étant satisfaisante selon lui, et dans l'Alcazar, bâtiment dans un état désastreux dont la finalité n'est pas connue. Par conséquent, il s'opposera à cette délibération.

Mme le Maire précise qu'il n'y a aucun acte de vente, contrairement à ce qui a été fait par le passé : vente du centre équestre, des gîtes de Palalda, de la maison du garde barrière, de la maison Trinchet, du camping et d'une partie du HTA (encore en bon état, ce qui n'est plus le cas). La démolition du bâtiment a été estimée à 1 million d'euros. Concernant la résidence Gorgeon, le résultat net est de 10 000 €, ce qui ne laisse aucune possibilité d'emprunt. Toutes les garanties ont été prises pour que les résidents en place ne soient pas pénalisés, et que le personnel soit repris convenablement et dignement. Pour l'école de Palalda, Mme le Maire informe que le sujet avait déjà été évoqué par la précédente municipalité suite à un rapport de la Cour des Comptes. Deux classes étant sur le point de fermer, Mme le Maire a pris cette décision, qui est la suite logique.

M. Richard COLL précise qu'un bistrot de pays à Palalda avait également été envisagé lors des précédents mandats. Cela se justifie dans la mesure où Palalda est éloigné du centre-ville d'Amélie, et permet de redynamiser le territoire.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

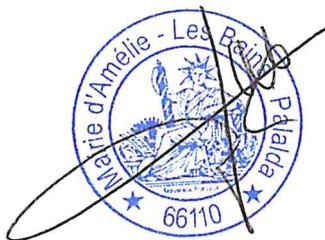
18 voix POUR – 3 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

DÉCIDE d'adopter la proposition.

L'ordre du jour est clos, la séance est levée à 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Marie COSTA



Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS